



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Association

Ecole des Parents et des Educateurs
15 Avenue de Cambridge

14200 – HEROUVILLE-ST-CLAIR

SIREN 324 498 443

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale le 16 juin 2017, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport. Nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté particulièrement sur :

- + le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- + le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- + la présentation d'ensemble des comptes,
- + la cohérence de l'appréhension des fonds dédiés,
- + le dénouement des créances et dettes via une approche par les règlements post-exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Trésorière.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mai 2020.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Ouistreham, le 27 mai 2020.

Le Commissaire aux comptes titulaire du mandat

SAS CORFEC Audit

Son représentant

François CORBEL

Commissaire aux comptes

Président - Associé

Bilan EPE 14

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N			Exercice N-1	Ecart N/N-1	
ACTIF		Brut	Amort et prov	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisation incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	9 909,02	9 909,02	-		-	
	Fonds commercial (1)			-		-	
	Autres immo incorporelles			-		-	
	Avances et acomptes			-		-	
	Immobilisation corporelles						
	Terrains	100 000,00		100 000,00	100 000,00	-	0,00%
	Constructions	824 012,12	297 233,69	526 778,43	575 583,54	- 48 805,11	-8,48%
	Installations tech, matériel, outillage	31 732,04	27 683,18	4 048,86	9 625,69	- 5 576,83	-57,94%
	Autres immobilisations corporelles	282 785,86	269 194,08	13 591,78	12 883,94	707,84	5,49%
	Immobilisations en cours			-		-	
	Avances et acomptes			-		-	
	Immobilisation financières						
	Participations mises en équivalence			-		-	
	Autres participations			-		-	
	Créances rattachées à des participations			-		-	
	Autres titres immobilisés			-		-	
	Prêts			-		-	
	Autres immobilisations financières	4 785,85		4 785,85	6 680,13	- 1 894,28	-28,36%
Total I		1 253 224,89	604 019,97	649 204,92	704 773,30	- 55 568,38	-7,88%
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis					-	
	Marchandises					-	
	Avances et acomptes versés sur commandes					-	
	Créances (3)					-	
	Créances usagers et comptes rattachés	447 437,54		447 437,54	279 546,33	167 891,21	60,06%
	Autres créances	97 569,54		97 569,54	35 737,52	61 832,02	173,02%
				-		-	
	Valeurs mobilières de placement			-		-	
	Instruments de trésorerie			-		-	
Comptes de régularisation	Disponibilités	815 104,69		815 104,69	369 355,68	445 749,01	120,68%
	Charges constatées d'avance (3)	9 583,07		9 583,07	8 971,33	611,74	6,82%
	Total III	1 369 694,84	-	1 369 694,84	693 610,86	676 083,98	97,47%
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursements des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 622 919,73	604 019,97	2 018 899,76	1 398 384,16	620 515,60	44,37%

Bilan EPE 14

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
PASSIF		Net	Net	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise			-	
	Ecart de réévaluation			-	
	Réserves			-	
	Réserves statutaires ou contractuelles			-	
	Réserves réglementées	-		-	
	Autres réserves			-	
	Report à nouveau	470 059,89	592 590,98	- 122 531,09	-20,68%
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	- 30 699,08	- 122 531,09	91 832,01	-74,95%
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs ou donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	3 390,00		3 390,00	
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
Total I		442 750,81	470 059,89	- 27 309,08	-5,81%
Compte de liaison Total II					
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	101 283,21	101 283,21	-	0,00%
	Fonds dédiés sur subv de fonctionnement	99 072,33		99 072,33	
	Fonds dédiés sur autres ressources			-	
	Total III	200 355,54	101 283,21	99 072,33	97,82%
DETTES	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (2)	202 546,87	224 370,01	- 21 823,14	-9,73%
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	616 305,82		616 305,82	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 421,64	74 430,79	253 990,85	341,24%
	Dettes fiscales et sociales	197 812,92	181 119,25	16 693,67	9,22%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 152,44	1 152,44		
	Autres dettes	14 253,43	265 803,50	- 251 550,07	-94,64%
	Instruments de trésorerie				
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	15 300,29	80 165,07	- 64 864,78	-80,91%
	Total IV	1 375 793,41	827 041,06	548 752,35	66,35%
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 018 899,76	1 398 384,16	620 515,60	44,37%

Compte de Résultat EPE 14

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises			-	
Production vendue de Biens et Services	1 699 555,57	1 544 256,38	155 299,19	10,06%
Production stockée			-	
Production immobilisée			-	
Subvention d'exploitation	491 275,71	395 706,17	95 569,54	24,15%
Reprises sur amort et prov, transfert de charges	1 812,21		1 812,21	
Collectes			-	
Cotisations			-	
Autres produits	111 790,64	64 467,15	47 323,49	73,41%
Total I	2 304 434,13	2 004 429,70	300 004,43	14,97%
Charges d'exploitation (II)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres appro	4 479,87	4 858,53	- 378,66	-7,79%
Variation de stock (mat premières et autres appro)				
Autres achats et charges externes	356 839,90	318 660,07	38 179,83	11,98%
Impôts, taxes et versements assimilés	99 170,21	72 590,80	26 579,41	36,62%
Salaires et traitements	1 309 247,61	1 192 788,49	116 459,12	9,76%
Charges sociales	406 356,90	449 818,48	- 43 461,58	-9,66%
Dotations aux amortissements				
Sur Immo : dot aux amortissements	62 554,48	67 748,35	- 5 193,87	-7,67%
Sur Immo : dot aux provisions				
Sur actif circulant : dot aux provisions				
Pour risques et charges : dot aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	35 791,84	18 666,00	17 125,84	91,75%
Total II	2 274 440,81	2 125 130,72	149 310,09	7,03%
Résultat d'exploitation (I-II)	29 993,32	- 120 701,02	150 694,34	-124,85%
Quotes parts du Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Compte de Résultat EPE 14

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
			Euros	%
Produits financiers (V)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immob	704,52	692,89	11,63	1,68%
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	704,52	692,89	11,63	1,68%
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 143,86	2 360,92	- 217,06	-9,19%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 143,86	2 360,92	- 217,06	-9,19%
Résultat financier (V-VI)	- 1 439,34	- 1 668,03	228,69	-13,71%
Résultat courant avant impôts (I-II + III-IV + V-VI)	28 553,98	- 122 369,05	150 923,03	-123,33%
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opération en capital		70,96	- 70,96	-100,00%
Dotations exceptionnelles aux amorts et prov				
Total VII	-	70,96	- 70,96	-100,00%
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	160,09	233,00	- 72,91	-31,29%
Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 534,37		1 534,37	
Dotations exceptionnelles aux amorts et prov				
Total VIII	1 694,46	233,00	1 461,46	627,24%
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 1 694,46	- 162,04		
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 305 138,65	2 005 193,55	299 945,10	14,96%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 278 279,13	2 127 724,64	150 554,49	7,08%
Solde intermédiaire	26 859,52	- 122 531,09	149 390,61	-121,92%
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	41 513,73		41 513,73	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	99 072,33		99 072,33	
EXCEDENTS OU DEFICITS	- 30 699,08	- 122 531,09	91 832,01	-74,95%

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 018 899,76 € et au compte de résultat de l'exercice dont le total des produits est de 2 305 138,65 €, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de 30 699,08 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 14 avril 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres éléments significatifs :

En ce qui concerne les actifs immobilisés et la mise en conformité avec :

- le règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs,

La méthode simplifiée prospective a été retenue.

En ce sens, aucune modification des plans d'amortissements n'a été effectuée notamment sur les immeubles acquis antérieurement à l'entrée en vigueur des règlements ci-dessus dans l'attente de leur cession.

Les bâtiments du Citis situé à Hérouville Saint-Clair acquis en 2013 ont par contre été comptabilisés selon la méthode des composants. Le terrain n'est pas amortissable et a été évalué à 100 000€

Immobilisations corporelles

Les bâtiments et son extension comptabilisés selon la méthode des composants sont amortis de la façon suivante: Gros Œuvre sur 40 ans, Façades étanchéité sur 20 ans, installation générales techniques 15 ans et agencements sur 8 ans.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements 8 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de transport sans objet
- Mobilier de bureau 5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de l'association au regard des indemnités de fin de carrière

L'engagement comptabilisé au 31/12/2019 s'élève à 101 283.21 euros. Une provision de 27 698,41 € a été constituée en 2005, et il y a eu une dotation en 2010 de 25 615,03 €, en 2011 de 29 928.86 €, en 2012 de 6 659.35 €, en 2013 de 3 165.77 €, en 2014 de 9 276.10 € et une diminution pour ajustement pour 2015 de 1 060.31 € ; Il n'y pas eu d'actualisation comptable depuis 2016.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Le taux d'actualisation retenu est de 3%.

L'engagement théorique est de l'ordre de 106 000 € au 31/12/2019.

Fonds dédiés

Un changement de méthode est intervenu en 2019 quant à la comptabilisation des fonds dédiés.

Au niveau du compte de résultat :

Jusqu'en 2018, les variations de fonds dédiés étaient comptabilisées dans un sous-compte du compte 74 Subventions de telle sorte que la ligne Subvention d'exploitation exprime le total des subventions consommées sur l'exercice.

A compter de 2019, les variations de fonds dédiés sont appréhendées via les comptes 689 et 789 de telle sorte que la ligne Subvention d'exploitation exprime le total des subventions attribuées sur l'exercice. La variation est détaillée en bas du compte de résultat.

Au niveau du bilan :

Jusqu'en 2018, les fonds dédiés étaient comptabilisés au passif sur la ligne Produits constatés d'avance. A compter de 2019, ils ont intégré la rubrique du passif Provisions et Fonds dédiés.

Avances reçues sur commandes en cours

Un changement de méthode est intervenu en 2019 quant à la comptabilisation des avances reçues sur commande en cours qui sont devenues conséquentes.

En 2018, les avances reçues pour un montant de 250 928 € étaient imputées sur les créances.

A compter de 2019, les avances reçues pour un montant de 616 306 € ont été dûment portées au passif du bilan « DETTES – Avances et acomptes reçus sur commande en cours ».

Comptes pro-forma synthétiques

Afin de permettre une comparaison, avec des méthodes homogènes, sans distorsions générées par les changements de méthodes sus-expliqués, il a été établi des comptes pro-forma synthétiques :

Bilan :

En K€	2018	2019	Variation
Immobilisations	705	649	- 56
Créances	322	551	229
Trésorerie	369	815	446
Total Actif	1 396	2 015	619

En K€	2018	2019	Variation
Fds Associatifs	470	443	- 27
Provision IFC	101	101	-
Fds dédiés	80	114	34
Emprunt	224	202	- 22
Avances reçues	251	616	365
Dettes	270	539	269
Total Passif	1 396	2 015	619

Compte de résultat :

En K€	2018	2019	Variation
Prestations	1 544	1 700	156
Subventions	396	433	37
Autres pdts	65	114	49
Total Produits	2 005	2 247	242

En K€	2018	2019	Variation
Salariat	1 700	1 799	99
Charges fixes	338	376	38
Amortissements	68	63	- 5
Autres charges	21	40	19
Total Charges	2 127	2 278	151
Résultat	- 122	- 31	91